

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4143)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 197

présenté par
Mme Rixain

ARTICLE 5

À l'alinéa 2, substituer à la référence :

« L. 322-5 »

la référence :

« L. 332-5 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'erreur de référence.